

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 27 juin 2017  
**CO 093 DE**

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Thierry GUICHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE Christian JAQUIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Alain CHOULOT à Yves DÉCOTÉ, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Jacques FAIVRE à Yvon PERSON,

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 72  
Votants : 80

Etaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Cyril ACCARD GUILLOIS, Pierre MIDOL, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Françoise WEBER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur René GUINERET

Convocation faite le : 21 juin 2017

**Objet : Demande de subvention LEADER (annule et remplace la délibération du 15 décembre 2016 prise par le PETR)**

VU la délibération du 15 décembre 2016 par laquelle le comité syndical du PETR Pays du Revermont a validé le plan de financement de la mission et retenu l'association ADRETS pour accompagner l'élaboration de ce cadre stratégique des services à la population. La mission se poursuit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sous l'égide de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura. Pour mémoire, cette action peut bénéficier d'une subvention du programme LEADER à hauteur de 80% ;

VU la note de synthèse n°9 par réf à l'article L2121-12 du CGCT relative à une modification du plan de financement de la mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un cadre stratégique des services à la population ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Gilles BEDER ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 27 juin 2017

**CO 093 DE (suite)**

CONSIDERANT que le plan de financement initialement validé ne prenait en compte que les frais liés à l'intervention du prestataire extérieur, que pour mener à bien la mission et notamment mobiliser élus, professionnels et habitants sur le sujet des services à la population, l'organisation de temps collectifs de travail sont nécessaires, comme un séminaire d'élus, ou la production éventuelle de supports écrits. Afin de prendre en compte ces frais annexes, il est proposé de modifier le plan de financement ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1- MODIFIE comme suit le plan de financement :

Ancien plan de financement :

Dépenses	Recettes
- Prestation extérieure 22 000 €	- LEADER (80%) 17 600 €
	- CCAPSCJ 4 400 €
<b>22 000 €</b>	<b>22 000 €</b>

Nouveau plan de financement :

Dépenses	Recettes
- Prestation extérieure 22 000 €	- LEADER (80%) 20 800 €
- Achats divers/communication. 4 000 €	- CCAPSCJ 5 200 €
<b>26 000 €</b>	<b>26 000 €</b>

2- SOLLICITE les subventions conformément au plan de financement modifié ;

3- S'ENGAGE à assurer en autofinancement la part non couverte par des subventions ;

4- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président  
Pour le Président empêché  
le Vice-Président  
Michel FRANCON

